

L'Europe s'engage  
pour votre projet...

Faites-le savoir !

Charte de vos droits  
et obligations en matière  
d'information sur  
votre aide européenne.



# Votre subvention européenne, pour promouvoir votre projet.

L'Europe veille à une harmonisation de son développement économique et à la qualité de vie de ses citoyens sur tout son territoire aujourd'hui et pour les années à venir.

Le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) est un accompagnement financier communautaire destiné à développer la compétitivité régionale et l'emploi.

accompagner

Alors que le Limousin, avec 127 millions d'euros pour la période 2007-2013, est la première région de France métropolitaine à bénéficier du FEDER, peu de Limousins connaissent aujourd'hui l'implication réelle de l'Europe dans la vie quotidienne locale.

L'Europe s'engage, aujourd'hui, auprès de vous pour vous accompagner dans la réalisation de votre projet. En échange, vous soutenez l'action de l'Europe, en informant autour de vous du soutien qu'elle vous a apporté, **vous devenez le meilleur ambassadeur** des résultats concrets du programme européen auquel vous participez.

Pour cela, menez une réflexion pour mettre en place des actions de communication vous permettant de valoriser et de faire connaître votre projet en vous appuyant sur cette reconnaissance européenne.

chiffre **127**  
millions d'euros

des ambassadeurs

renforcer

**Renforcez l'image de votre projet grâce à l'Europe.**

En affichant l'emblème de l'Union européenne, votre projet se dote d'une image et d'une ampleur renforcée. Les subventions européennes sont accordées à des actions importantes, exemplaires et innovantes. Votre projet est ainsi reconnu, au-delà de l'échelle locale ou nationale, au niveau communautaire.

**Renforcez votre communication grâce au soutien financier de l'Europe.**

Intégrer ce plan de communication dans votre demande de subvention, il est susceptible d'être cofinancé au même titre que votre action principale. Vous pouvez ainsi concevoir des supports adaptés et mettre en place un plan de communication conséquent.

développer

**N'hésitez plus à développer de tels projets de communication, ils feront connaître l'action de l'Union européenne aux futurs bénéficiaires, et vous permettront d'accroître fortement la notoriété de votre projet.**

communiquer

**Appuyez-vous sur les plans de communication des programmes européens.**

Articulez vos actions avec le plan de communication du programme européen afin de renforcer leur impact (participation à des reportages, articles de presse, visites officielles, événementiels, campagnes, ...).

**Vous ne serez pas seul pour le faire !**

L'Europe met à votre disposition en Limousin un correspondant communication Europe pour vous aider à mettre en œuvre et développer les actions de communication autour de votre projet et de la subvention européenne associée : mise à disposition d'autocollants, d'affiches, conseils techniques pour réaliser des supports dans le respect des chartes graphiques officielles, transmission d'éléments graphiques et de supports, conseils pour optimiser votre communication.

contact

CORRESPONDANT  
COMMUNICATION

**Laëtitia Casteignau-Grenier**

**Tél : 05 55 45 18 33**

[l-casteignau-grenier@cr-limousin.fr](mailto:l-casteignau-grenier@cr-limousin.fr)

Vous trouverez dans ce guide les outils nécessaires à la mise en œuvre de vos obligations de communication mais surtout une aide pour mener votre réflexion pour élaborer un plan d'actions de communication. Profitez des moyens techniques et financiers mis à votre disposition pour communiquer efficacement sur votre projet, sur votre expérience et sur la politique de cohésion économique et sociale de l'Union européenne.

# Les questions à vous poser...

# pour vous aider

## diagnostic projet

Afin d'établir rapidement un diagnostic et fixer vos priorités en terme de communication vous devez répondre à ces questions.

### ■ Quelles sont les personnes concernées par mon projet ?

Il s'agit de définir les cibles : les habitants d'un territoire, les usagers d'un service ou d'un équipement, les salariés d'une entreprise, les personnes qui suivent une formation... Ainsi défini, il sera plus facile de mettre en place une communication adaptée.

### ■ Quels sont les partenaires, relais et réseaux intéressés par mon projet ?

Il convient d'identifier tous les acteurs qui partagent vos préoccupations ou qui suivent votre activité. Vous les informerez du soutien de l'Europe dont vous avez bénéficié : clients, partenaires financiers et institutionnels, associations, membres de vos réseaux, presse...

### ■ Comment informer chacune de mes cibles ?

Répertoriez et adaptez les actions que vous menez déjà auprès des cibles que vous venez d'identifier (lettre d'information, plaquette, salon, conférences, ...) avant d'imaginer de nouvelles actions.

### ■ Comment intégrer l'information sur la subvention européenne sur chacun de ces supports de communication ?

Affichez le logo de l'Europe et la mention de son soutien sur les équipements financés ou dans les locaux qu'elle vous a permis de moderniser ou de construire. Installez des plaques selon les préconisations qui suivent, demandez les autocollants ou des affiches à votre correspondant communication Europe.

Intégrez l'information sur la participation de l'Europe dans vos publications internes (revues, plans d'action, informations aux salariés et partenaires sociaux, ...) ou sur les documents que vous utilisez dans le cadre de votre projet (conventions, supports, plans de formation, convocations, attestations de formation, lettre d'information sur la vie de votre territoire...).

Signalez la participation de l'Union européenne dans vos relations avec la presse, communiqués de presse et vos discours. Renseignez-vous auprès du service qui vous a accordé la subvention sur les manifestations et les actions à venir autour des programmes européens. Cela peut être une bonne occasion de faire partager votre expérience et de nouer de fructueux contacts.

Informez vos partenaires de l'appui dont vous bénéficiez de la part de l'Union européenne (documents de présentation, rapports d'activité ou de formation...), n'oubliez pas les élus et les acteurs économiques de votre territoire. En communiquant sur le soutien de l'Europe à votre projet, vous en soulignez davantage la valeur.

## actions de com

Exemple non exhaustif d'identification d'actions de communication :  
Une formation subventionnée par l'Europe

Cibles et/ou partenaires	Outils de communication existants	Actions de communication à créer	Comment intégrer l'information ?
Les stagiaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plaquettes de Présentation</li> <li>• Dossier d'inscription</li> <li>• Convocation</li> <li>• Attestation de stage</li> </ul>	-	Logo UE indiquant un cofinancement européen (selon modalités n° 3 page 9).
	-	Intervention de présentation des fonds européens en Limousin	Contenu à identifier avec les services gestionnaires FEDER.
Le Personnel	Affichage dans les locaux	-	Affiche
Les visiteurs de l'institut	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plaquettes de Présentation</li> <li>• Affichage dans les locaux</li> </ul>	-	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Logo UE indiquant un cofinancement européen (selon modalités n° 3 page 9).</li> <li>• Affiche</li> </ul>
Presse	-	Communiqué de presse	-



# Obligations de communication

actions de com



Les actions de communications que vous devez au minimum mener sont définies par les textes cités ci-après.



Selon la réglementation communautaire et nationale, la publicité est l'une des obligations clés des bénéficiaires de subventions européennes (règlement CE 1828/2006 régissant la mise en œuvre des fonds structurels et la circulaire du Premier ministre du 12 février 2007 relative à la communication sur les projets financés par l'Union européenne).

Vous devrez fournir la preuve de cet engagement lors de la demande du paiement du solde et la garder en cas de contrôle (photo ou tout autre support adéquat témoignant de la mesure prise). **Le non-respect de l'obligation de publicité pourra entraîner l'annulation ou le reversement de votre subvention européenne.**

Cette obligation vous engage à informer les personnes qui ont à connaître votre action (vos partenaires et plus généralement, le grand public) de la participation communautaire au financement de votre projet.

Il sera procédé à la publication de la liste des bénéficiaires : le nom de votre organisme, l'intitulé de votre projet et le montant total du financement public alloué seront indiqués. (règlement CE 1828/2006 et dans le respect de la loi du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel).

Coût total de votre projet	Montant total des subventions publiques dont vous allez bénéficier pour ce projet (y compris FEDER)	Montant de votre subvention FEDER	Modalités techniques définies pages 8 et 9
Compris entre 500 000 € et 10M €	Inférieur à 500 000 €		1*+2+4
	Supérieur à 500 000 €	Inférieur à 1M € Supérieur à 1M €	1+2+3+4 1+2+3+4+6
Supérieur à 10M €	Inférieur à 500 000 €	Inférieur à 1M €	1*+2+4+5
	Supérieur à 500 000 €	Inférieur à 1M € Supérieur à 1M €	1+2+3+4+5 1+2+3+4+5+6

\* Si un panneau de travaux ou un plaque extérieure permanente est installé(e) la participation de l'Europe devra figurer selon les modalités définies page 9.

# Modalités techniques

## 1 l'emblème



Ce projet est cofinancé par l'Union européenne  
L'Europe s'engage en Limousin avec le Fonds Européen de Développement Régional.

L'emblème de l'Union européenne devra être apposé sur tous les documents relatifs au projet cofinancé.

- brochure
- plaquette de présentation
- lettre d'information
- dossier d'inscription
- convocation
- attestation de formation
- site internet...

Sur tout document ou support de communication relatif à votre projet vous devrez apposer le logo de l'Union européenne et inscrire les mentions suivantes :

Ce projet est cofinancé par l'Union Européenne.  
L'Europe s'engage en Limousin avec le Fonds Européen de Développement Régional.

La taille de la typographie utilisée devra être au moins égale à celle des autres cofinanceurs.

## 2 les supports



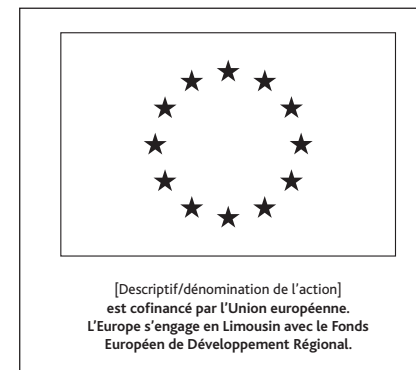
Vous devrez afficher la participation européenne au financement de votre projet, par des supports appropriés.

- autocollants sur les objets cofinancés
- banderoles
- drapeaux lors de manifestations
- conférences

## 3 les panneaux, les plaques

Pour les projets de financement d'infrastructure ou de construction, vous devrez, durant la période des travaux, placer un panneau d'affichage sur le site et ensuite le remplacer par une plaque extérieure permanente, visible et de taille significative.

- Une plaque devra être également installée pour l'achat de matériel.
- La taille du support devra être appropriée au regard de l'importance de la réalisation cofinancée par l'Union européenne.



Exemple de plaque extérieure permanente



Exemple de maquette

## 4 les drapeaux

Un drapeau de l'Union européenne devra être arboré sur le site de l'opération pendant la semaine du 9 mai (journée de l'Europe).

## 5 une communication spécifique

Une communication spécifique pourra être prévue par exemple, lors du lancement, de l'inauguration ou de grands rendez-vous européens tels que la Journée de l'Europe.

## 6 les parlementaires européens

Les parlementaires européens de la circonscription devront être invités à toute manifestation publique (inauguration, pose de la première pierre) et un aménagement d'un temps de parole leur sera proposé.

# Mon plan de communication

Cibles et/ou partenaires	Outils de communication existants	Actions de communication à créer	Comment intégrer l'information ?	Date de mise en œuvre





Conception : L - gence.net | 01/09 - Document imprimé sur papier issu de forêts gérées durablement dans le respect des normes environnementales par un imprimeur labellisé

[www.europeenlimousin.fr](http://www.europeenlimousin.fr)



Ce document est cofinancé par l'Union Européenne, L'Europe s'engage en Limousin avec le Fonds Européen de Développement Régional.